

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131107-2013\_B458-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2013  
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_B458**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer cinq marchés de maintenance des équipements des véhicules de collecte et d'exploitation – n° 13M080 à 13M084**

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

**Excusé(s) :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer cinq marchés de maintenance des équipements des véhicules de collecte et d'exploitation – n° 13M080 à 13M084**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le marché, objet du présent rapport, concerne la maintenance des équipements de collecte des bennes à ordures ménagères, des équipements de levage, des chargeuses pelleteuses, les petits dépannages et la fourniture de pièces hydrauliques et permet d'assurer la continuité du service public de collecte géré en régie.

**Exposé des motifs :**

**Economie du marché :**

Le présent rapport porte sur un marché ayant pour objet la maintenance des équipements des véhicules de collecte et d'exploitation de la Communauté du Pays d'Aix.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, et divisée en 5 lots :

1. Maintenance des équipements de collecte des bennes à ordures ménagères sur châssis poids lourds de plus de 4,5 tonnes
2. Maintenance des équipements de collecte des bennes à ordures ménagères sur châssis VL et jusqu'à 4,5 tonnes inclus
3. Petits dépannages et fourniture de pièces hydrauliques
4. Maintenance des équipements de levage (bras hydraulique, camion benne hayon, grues...)
5. Maintenance des chargeuses pelleteuses

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché n'est pas découpé en tranches.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 mois. Il est reconductible 3 fois pour une période identique.

Conformément à l'article 77 du CMP, le marché s'exécutera par émission de bons de commande délivrés par le service gestionnaire, au fur et à mesure des besoins, dans la limite des seuils annuels HT:

N° Lot	Seuil minimal	Seuil maximal
Lot 1	400.000 € HT	800.000 € HT
Lot 2	20.000 € HT	50.000 € HT
Lot 3	8.000 € HT	32.000 € HT
Lot 4	15.000 € HT	45.000 € HT
Lot 5	10.000 € HT	40.000 € HT

**Les prix sont fermes la première année et révisables à la date anniversaire de la notification du marché, pour chaque année de reconduction.**

Estimation du marché :

Les montants estimatifs annuels sont les suivants :

- lot n°1 :	505 000 € HT
- lot n°2 :	30 650 € HT
- lot n°3 :	14 160 € HT
- lot n°4 :	24 980 € HT
- lot n°5 :	14 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 26 juillet 2013 aux organes de publication suivants : BOAMP, JOUE, LA PROVENCE, PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

Pour les lots n° 1, 2, 4 et 5 :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.70
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.30

Pour le lot n° 3 :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 octobre 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M080 à la société **SEMAT** pour un montant indicatif de **490.581,72 € HT ;**
- le marché n°13M081 à la société **SEMAT** pour un montant indicatif de **29.946,05 € HT ;**
- le marché n°13M082 à la société **ATIS** pour un montant indicatif de **11.074,10 € HT ;**
- le marché n°13M083 à la société **ATIS** pour un montant indicatif de **21.569,73 € HT ;**
- le marché n°13M084 à la société **MARTIN PRODUCTION** pour un montant indicatif de **13.664,85 € HT ;**

sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;  
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 18 octobre 2013.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer :
  - le marché n° 13M080 relatif à la « maintenance des équipements de collecte des bennes à ordures ménagères sur châssis poids lourds de plus de 4,5 tonnes » (lot 1) attribué à la société **SEMAT** pour un montant de **490.581,72 € HT** ;
  - le marché n° 13M081 relatif à la « maintenance des équipements de collecte des bennes à ordures ménagères sur châssis VL et jusqu'à 4,5 tonnes inclus » (lot 2) attribué à la société **SEMAT** pour un montant de **29.946,05 € HT** ;
  - le marché n° 13M082 relatif à « Petit dépannage et fourniture de pièces hydrauliques » (lot 3) attribué à la société **ATIS** pour un montant de **11.074,10 € HT** ;
  - le marché n° 13M083 relatif à « Maintenance des équipements de levage (bras hydraulique, camion benne hayon, grues...) » (lot 4) attribué à la société **ATIS** pour un montant de **21.569,73 € HT** ;
  - le marché n° 13M084 relatif à « Maintenance des chargeuses pelleteuses » (lot 5) attribué à la société **MARTIN PRODUCTION** pour un montant de **13.664,85 € HT** ;

sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, **Fonction 812 – Nature 61551**.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer cinq marchés de maintenance des équipements des véhicules de collecte et d'exploitation – n° 13M080 à 13M084**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



14 NOV. 2013